



## RÈGLEMENT CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL JEUNES

SAISON 2025/2026

## **Article 1 : CATEGORIES – CONDITIONS**

Le Championnat Départemental Jeunes est une compétition individuelle, annuelle, pour l'attribution des titres de champion et vice-champion de Gironde dans les cinq tableaux des séries Jeunes.

## **Article 2 : ETENDUE DU REGLEMENT**

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'inscription à cette compétition.

## **Article 3 : CRITERES D'INSCRIPTION**

L'inscription au Championnat Départemental entraîne l'acceptation du présent règlement. Il est ouvert aux joueurs ne faisant l'objet d'aucune suspension, adhérents d'un club affilié au COGIBAD et à la Ligue Nouvelle Aquitaine, dont tous les membres sont licenciés à la FFBaD. Pour les tableaux de double et de mixte, les joueurs peuvent s'inscrire dans une autre catégorie que celle jouée en simple.

## **Article 4 : CRITERES D'ADMISSION AU CHAMPIONNAT REGIONAL**

Les champions départementaux en simple (poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors) seront qualifiés pour le championnat Régional (sous réserve d'inscription). Les vice-champions en simple seront remplaçants.

## **Article 5 : REGLES**

Cette compétition départementale se déroulera selon les règles de jeu de la FFBaD énoncées dans le Règlement Général des Compétitions. Elles sont complétées par ce règlement complémentaire. Cependant, dans l'intérêt du championnat et en accord avec le juge-arbitre, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du règlement.

Une tenue correcte dans le respect du règlement de la FFBaD sera exigée.

Les matchs se dérouleront suivant la répartition des sets et des points en vigueur au moment de la compétition.

Les joueurs auront 3 minutes à compter de l'appel de leurs matchs pour démarrer les rencontres. Le règlement en vigueur pour les forfaits et les cartons sera appliqué.

## **Article 6 : QUALIFICATIONS**

Tout joueur souhaitant participer au championnat de Gironde en simple doit s'inscrire à la phase 1 (qualifications). A la date limite d'inscription, les huit meilleurs de chaque catégorie inscrite seront directement qualifiés pour les championnats de Gironde (phase 2) et seront donc exempts de la phase 1.

Les 4 demi-finalistes dans chaque catégorie de la phase 1 seront qualifiés. Ils devront confirmer leur inscription et leur participation au Championnat Départemental Jeunes (phase 2).

Les tableaux de double homme, double dame et double mixte sont ouverts à tous les joueurs.

## **Article 7 : TABLEAUX**

Le nombre d'inscrits par tableau ne devra pas être inférieur à 3 pour l'attribution d'un titre. Pour les catégories qui le permettent, les tableaux se joueront en poules de 3 ou 4 avec 2 qualifiés, si possible. Puis en élimination directe. Certains tableaux pourront être disputés totalement en élimination directe si le nombre d'inscrits est trop important. Le comité d'organisation, en accord avec le juge arbitre, se réserve le droit d'annuler certaines catégories si le nombre d'inscrits s'avère insuffisant. Les têtes de séries seront désignées en fonction du CPPH à la date de la limite d'inscription.

## **Article 8 : DEROULEMENT DE LA COMPETITION**

Le Championnat se déroulera Samedi 24 Janvier et Dimanche 25 Janvier 2026  
LIEU : ??????????????????????  
Confection des tableaux le 19 Janvier 2026 et mise à jour du CCPH le 16 Janvier 2026  
Les joueurs qui s'inscrivent doivent se rendre libres pour toute la durée de la compétition. Chaque joueur devra se présenter à la table de marque et être présent 40 minutes avant l'appel de son premier match. En cas d'absence, il sera déclaré forfait (WO) cinq minutes après le deuxième appel. Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir le Juge arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

## **Article 9 : JUGE ARBITRE**

Les juges arbitres sont : Noël ANDRE principal et Lionel LANGLOIS adjoint  
Le juge arbitre et le cas échéant le juge arbitre adjoint sont proposés par le Cogibad. Le Championnat est placé sous l'autorité du juge arbitre titulaire. Ses décisions sont sans appel.

## **Article 10 : ARBITRAGE**

Pour les poussins, les matchs devront être arbitrés par des joueurs de catégorie d'âge supérieure, ou par des adultes.  
Les matchs se joueront en auto-arbitrage pour les autres catégories.  
Dans la mesure du possible, les ½ finales et finales seront arbitrées par des arbitres officiels.

## **Article 11 : FORFAITS**

Tout joueur s'inscrivant à la compétition doit connaître le règlement fédéral relatif au forfait. Il doit prévenir son forfait auprès de l'organisateur, du JA et de la LNAQ ([contact@lnaqbad.fr](mailto:contact@lnaqbad.fr)).

Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction.

Tout joueur n'étant plus disponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais. Si l'annonce est faite avant l'envoi des convocations, le joueur est remboursé des frais d'inscription ; si l'annonce est postérieure à la date de l'envoi des convocations, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LNAQ accompagné du formulaire fédéral rempli. Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à

l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

Dans le cas d'un désistement d'un des joueurs d'une paire de double, son partenaire doit notifier le plus rapidement possible de son souhait ou non de maintenir son inscription. S'il souhaite la maintenir, dans ce cas le joueur peut proposer un remplacement. Sinon l'organisateur tentera dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

En cas de forfait non justifié après la constitution des tableaux, les droits d'inscription restent acquis au COGIBAD. (La date d'envoi des convocations faisant foi)

Tout joueur inscrit au Championnat qui ne se présente pas le jour de la compétition est déclaré forfait (WO). Il a 5 jours pour justifier son absence auprès de la ligue Nouvelle Aquitaine (Certificat médical, ...)

### **Article 12 : VOLANTS**

Les volants sont à la charge des joueurs.

Pour les joueurs non classés : utilisation de volants plastiques. En cas de litige entre les joueurs, le volant officiel sera le Mavis-2000.

Pour les joueurs classés : utilisation de volants plumes homologués par la FFBaD. En cas de litige, le juge arbitre imposera le volant officiel du Championnat : Yonex AEROSSENSA 10.

Pour un joueur classé jouant contre un joueur non classé, les volants plumes seront retenus. Ils seront à la charge du joueur classé.

### **Article 13 : RECOMPENSES**

Elles sont à la charge du COGIBAD.

Trois remises des récompenses sont prévues après les finales de simples, de mixtes et de doubles.

La gestion du protocole est laissée à l'initiative du Président du COGIBAD.

### **Article 14 : INSCRIPTIONS**

Les joueurs pourront être inscrits sur 3 tableaux.

#### **Droit d'engagement :**

Le montant de ces droits est fixé à :

- 15 € pour 1 tableau,
- 20 € pour 2 tableaux,
- 23 € pour 3 tableaux.

Les inscriptions sont à faire sur BadNet avant la date de clôture.

Les droits d'engagement seront à régler par les clubs à l'issue de chaque phase de la compétition à réception d'un mail du Comité.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE APRES LE 18 JANVIER 2026.

### **Article 15 : CONVOCATIONS**

Elles seront adressées aux clubs par courrier électronique et diffusées simultanément sur le site du COGIBAD et BadNet.

### **Article 16 : ORGANISATION**

La Commission Compétition coordonne l'organisation du Championnat départemental Jeunes et en réfère au Président du Cogibad.

Elle doit d'autre part s'assurer de la présence à la table de marque de bénévoles ayant une connaissance parfaite du logiciel BadNet.

Le nombre de bénévoles doit être suffisant pour permettre un roulement.

Le club receveur met à la disposition du Cogibad un gymnase équipé suivant le cahier des charges, une sonorisation, un tableau d'affichage, une table de marque avec ordinateur et imprimante, une table réservée aux juges arbitre, une buvette avec restauration rapide dont les recettes resteront au club. Le présent règlement sera affiché pendant toute la durée des compétitions.

Le Club ainsi que le Cogibad décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol.

**Le Responsable du Championnat Jeunes**

**Christelle ANDRIQUE**

**Le Président du Cogibad**

**Gérald Guegaden**